



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'eau

Question écrite n° 119797

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la réforme du Comité national de l'eau (CNE). Ainsi, elle lui fait part de l'attente des pisciculteurs qui souhaitent être représentés dans les différentes instances de concertation et/ou de décision, locales et nationales, en matière d'aménagement ou de gestion des eaux. Elle lui rappelle que la pisciculture française regroupe trois secteurs d'élevage, chacun avec ses spécificités et ses acteurs : la salmoniculture, la pisciculture marine et la pisciculture d'étangs ; présents sur l'ensemble du territoire. Ainsi, la pisciculture représente en France plus de 600 entreprises pour 60 000 tonnes de production et regroupe également plus de 2 millions de pêcheurs sur des domaines privés. Dès lors, la profession piscicole sollicite trois postes au sein du collège des usagers du Comité national de l'eau, afin d'y représenter toute la diversité de la filière. Elle souhaite connaître sa position sur cette requête.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119797

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2297